

GRAND SITE



DE FRANCE



**MAIRIE DE VERGISSON**

Département de Saône et Loire

**2 place de la mairie  
71960 VERGISSON**

téléphone 03 85 35 83 96

[mairie-vergisson@wanadoo.fr](mailto:mairie-vergisson@wanadoo.fr)

[web : vergisson.com](http://web.vergisson.com)

## **COMPTE RENDU DE SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 MAI 2016**

*Suivant l'article L 2121-25 du CGCT*

*Suivant l'article L 2121-26 le procès-verbal du secrétaire de séance peut être communiqué sur demande*

Le 12 Mai 2016 à 19 h 30, en mairie de Vergisson, s'est réunis sous la présidence de Mme Anne BROCHETTE :

- Mmes et Mrs, Didier VEILLITH, Eve REY, Lionel LAUER, Jean Michel CARRETTE (+ 3 pouvoirs)

### **1°/ Rachat de prêt / amortissement de la pénalité de remboursement**

Faisant suite au rachat du prêt 1015469, il est proposé d'amortir le montant de la pénalité de remboursement anticipé de ce prêt s'élevant à 56 929.10 euros.

Compte tenu du montant important de cette charge, le conseil municipal décide d'opter pour le transfert de celle-ci sur 10 ans et prévoit les crédits suivants :

Article 796 R + 54341.00

Article 4817 D + 54341.00

### **2°/ Emprunt 1015469 / remboursement anticipé – montant de l'indemnité de remboursement**

Le conseil municipal accepte le remboursement anticipé du prêt 1015469 à la date du 17/05/2016 soit en la somme de 309 902.55 euros pour le capital restant, en la somme de 56 929.10 euros correspondant à l'indemnité de remboursement anticipé et en la somme de 808.21 euros pour les frais intercalaires.

Le maire est autorisé à signer toutes les pièces et document se rapportant au remboursement anticipé du prêt 1015469 pour un montant total de 367 639.86 auprès du CACE.

### **3°/ DM 1**

Le conseil municipal autorise le mouvement de crédits budgétaires concernant le rachat du prêt 1015469 et l'amortissement pour permettre l'exécution comptable.

Le Maire, Roger LASSARAT